

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 10 octobre 2017**

### **Direction des Finances Publiques. Convention de recouvrement des créances**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention partenariale entre l'ordonnateur et le comptable afin de déterminer conjointement un seuil de mise en recouvrement (15 €) des produits locaux.

Cette convention se fixe comme objectif de renforcer les relations de travail existant entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable dans le but d'améliorer le recouvrement des produits locaux et de mettre en œuvre la sélectivité de l'action en recouvrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention de recouvrement.

### **Déclaration d'intention d'aliéner du 02/09/2017. Compte rendu de la réunion du 19/09 en Mairie, acquisition**

#### **ou non de la parcelle 270. R. Courtout**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil Municipal il avait été proposé de préempter, éventuellement, sur une partie de la parcelle AE 270 en vue de l'aménagement d'un parking public et d'acquérir également la parcelle contiguë AE 269 appartenant à Mme GUERRIN.

Compte tenu du fait que le notaire a indiqué que le droit de préemption ne pouvait s'exercer partiellement, et que Mme GUERRIN ne souhaite pas céder son bien, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens cadastrés AE 270 sis Au Village d'une superficie de 3a 65 ca et AE 271 sis 166 rue de Bréry d'une superficie de 16a 15ca.

### **Le PROGRES, opération « Vue du Ciel ». Commentaires**

M. le Maire recueille l'avis des membres du Conseil Municipal concernant l'opération « Vue du Ciel ». L'assemblée a apprécié l'article et les photos aériennes prises par Juradrone.

Dans le même ordre d'idée, M. le Maire invite le Conseil à consulter le site internet de la Commune de Mont-Sous-Vaudrey qui montre des prises de vues aériennes de Juradrone et qui pourrait servir de modèle à la Commune de Domblans pour alimenter son site internet.

### **Ruisseau de BLANDANS, problème passage sous la route**

M. le Maire indique que les travaux de renaturation du ruisseau de Blandans sont interrompus momentanément. Dans la partie aval, le cours du ruisseau doit être modifié et un passage busé sera aménagé sous le Chemin des Isles. Ce passage n'est toujours pas réalisé car le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre doivent trouver une solution avec ENEDIS pour le franchissement du réseau 20 000 V présent le long de la route.

M. RIZZI signale qu'il avait évoqué ce problème et que personne n'en avait tenu compte ce qu'il trouve dommageable car il faudra payer une étude supplémentaire.

M. le Maire répond que ce n'est pas du ressort de la Commune mais du SIBS.

### **CCBHS Atelier participatif à RUFFEY le 20/09 (Tourisme, Développement Economique, Aménagement numérique)**

### **CCBHS Atelier participatif à RYE le 27/09 (Environnement, Aménagement du territoire, transports et déplacements)**

### **CCBHS Atelier participatif à LE LOUVEROT le 04/09 (Services à la population, Culture et sport, Enfance-Jeunesse)**

M. le Maire propose que ces trois points soient reportés à la prochaine séance du Conseil Municipal étant donné que la réunion du COPIL aura lieu le 16/10/2017.

### **A.G. des anciens de la Gendarmerie le 21/09 à Domblans**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à l'Assemblée Générale des anciens de la Gendarmerie. Le colonel Adjoint a fait état des problèmes budgétaires pour la gendarmerie. Le Maire a également montré le terrain prévu pour accueillir la construction de la future gendarmerie.

### **FINANCES PUBLIQUES réunion du 21/09 Hôtel des Impôts Lons. Compte rendu Odile + le Maire**

M. le Maire rend compte succinctement de la réunion à laquelle il a assisté avec les 2 secrétaires. L'ordre du jour portait sur :

- les escroqueries sur les faux ordres de virement
- les aspects généraux des dépenses (dématérialisation, signature électronique, les marchés publics, les pièces justificatives, chorus)
- les recettes (nouveau seuil de mise en recouvrement de 15 €, P 503, PES ASAP)
- Echanges entre les secrétaires et les agents du Trésor dont il ressort que ce sont aux Communes de se plier aux directives des finances publiques

### **CPIE – Plantes des rues – Balade du 21/09. Compte rendu. Tous les participants**

M. le Maire rend compte de la Balade dans les rues de Domblans animée par Mme Floriane KARAS du CPIE . Environ 25 personnes étaient présentes dont 2 enfants.

La balade a débuté Rue Désiré Monnier où étaient exposés des supports photos « Belles et rebelles – sauvages des rues », puis a continué route de St Germain-les-Arlay, rue de Bréry et rue Beaupoil et a permis de découvrir de nombreuses variétés de plantes. Cette animation a été appréciée de tous les participants.

### **Le 25/09, rencontre avec le nouveau Cdt du Groupement de Gendarmerie du Jura (Colonel Fabrice ALLEGRI)**

M. le Maire, accompagné de MM. Campy, Courtout, Nozière, Chevassu ont reçu le nouveau Commandant de Groupement de la Gendarmerie du Jura, le Colonel ALLEGRI qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2017.

Les sujets suivants ont été abordés :

- Loyers et factures d'eau impayés pour la brigade de la gendarmerie de Domblans (payeur = Etat). A ce titre, M. le Maire a indiqué que si aucune garantie de paiement des loyers était assurée pour la nouvelle gendarmerie, la construction pourrait en être remise en question
- Problèmes posés par les incivilités
- Non-respect des règles du Code de la Route

### **CLECT du 26/09 à Bréry, rapport des charges transférées n° 1 (voirie)**

M. le Maire indique que lors de la réunion de la CLECT du 26 septembre 2017, le principe du transfert de charges pour le fauchage et le curage a été validé. Les Communes doivent transmettre le linéaire de fauchage et de curage au plus juste.

Concernant le fauchage, il ne s'agit pas du linéaire de voirie mais bien celui de l'accotement.

Il convient de prendre en compte les accotements qui sont réellement à faucher et d'en déduire les voies sans accotements (où se trouvent des bâtiments par exemple).

Le même calcul s'applique aux linéaires de fossés.

Le linéaire sert de base au calcul de l'attribution de compensation 2016. Un linéaire erroné entraîne un transfert de charge erroné. Les membres de la CLECT ont souhaité insérer une clause de revoyure afin d'ajuster l'année prochaine les linéaires en cas d'erreur.

► Domblans : ACCOTEMENTS en ml : 8 500 - FOSSES en ml : 2 200 - Linéaire de voirie communautaire total : 13400

### **Conférence des territoires du 03/10 en Mairie. Conclusions**

M. le Maire indique que Mme Martelin, MM. Nozière, Hedin, Chevassu, Courtout et lui-même (Mme Guillaume-Belle étant excusée) ont participé à la concertation locale sur la conférence des territoires.

Les suggestions et réflexions des conseillers ont été transmises à la Préfecture qui a remercié la Commune pour sa participation.

### **CCBHS commission personnel du 05/10 à COMMENAILLES. Compte rendu**

M. le Maire rend compte de la commission personnel composée de 12 membres. A l'ordre du jour :

- les ratios des personnels promus et à promouvoir
- mise en place du RIFSEEP : Régime Indemnitare lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (attendre les propositions soumises au centre de gestion)
- Maintien de tous les emplois au sein de la Com.com
- Problème des primes pour les personnels intercommunaux

### **Compte rendu de la réunion du 06/10 à FRONTENAY avec les Maires et les Adjointes des Communes de Bréry, Domblans, Frontenay**

M. le Maire indique que les Maires et Adjointes des Communes de Bréry, Frontenay et Domblans se sont réunis.

Les points traités à l'ordre du jour :

- Organisation d'une réunion Commune entre les 3 Conseils municipaux le 5 décembre à la salle des fêtes de Domblans
- Projet de Commune nouvelle : en vue pour les élections de 2020
- Déneigement : Bréry, Frontenay et Passenans ont une lame et saleuse en commun. Domblans est autonome.
- Gaz : des contrats à tarif unique ont été signés pour les 3 communes
- Gestion de la salle des fêtes : Mme CHALOYARD assurera la gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Nettoyage des salles des fêtes : contacter Elan pour demander s'il leur est possible d'assurer le nettoyage
- Pylône TDF : pour le maintien du WIFI dans les trains il convient d'installer un pylône de 30 m. La Commune de Frontenay disposerait d'un terrain à proposer mais rencontre des difficultés à traiter avec la SNCF. M. FRACHON se charge de transmettre les coordonnées d'un négociateur avec la SNCF.
- Vœux : les vœux des 3 communes se feront à des dates différentes : 14/01/18 à 11 h à Domblans – 21/01/18 à 11 h à Bréry – 20/01/18 à 11 h à Frontenay
- Site internet : voir pour un nouveau gestionnaire de site
- Rythmes scolaires : réunion-débat prévue le 16 octobre à 20h30 dans les locaux du périscolaire. Décision au Conseil Municipal de Domblans le 7 novembre (le DDEN préconise le travail le samedi matin. Si le périscolaire communautaire devait s'arrêter, l'extrascolaire deviendrait payant. Selon le président de la CCBR si les TAP sont gardés ils seront payants)

### **Compte rendu de l'Association AIR le 28/09 à LONS (- Rapport d'activité 2016 - Rapport financier 2016 - Budget prévisionnel 2017)**

M. COURTOUT rend compte brièvement de l'Assemblée Générale de l'Association AIR. Le compte de résultat 2016 fait état d'un déficit de 2196 € dû essentiellement au paiement différé des financements des différents partenaires sociaux.

Les principales actions menées sont :

- L'insertion professionnelle : 38 salariés suivis en 2016 en contrats aidés
- L'antenne logement : 29 ménages ont été accompagnés en AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement)
- L'antenne médicale : 117 personnes ayant une demande liée à l'accès aux soins ont été reçues en 2016

▪L'antenne mobilité : 145 personnes transportées sur 2016.53 personnes ont bénéficié d'une location de 2 roues

### **Point sur le dossier Passerelle**

M. Courtout indique que les dossiers de consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation de la passerelle piétonne sur la Seille à Domblans sont à remettre avant le 30 octobre 2017 à 17h00. L'ouverture des plis aura lieu le 31 octobre.

### **Devis EIFFAGE pour poutre d'élargissement Chemin Prélot. Délibération**

Monsieur COURTOUT présente aux membres du Conseil Municipal un devis établi par l'entreprise EIFFAGE pour des travaux d'élargissement du Chemin du Prélot.

Monsieur COURTOUT explique que ces travaux de voirie sont destinés à sécuriser les piétons du quartier et au titre de la mise en place des « déplacements doux ». Cette solution est privilégiée pour des raisons d'entretien dans le cadre du « zéro phyto ».

Monsieur NOZIERE juge cette dépense totalement inutile pour le peu de piétons qui empruntent cette rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention a émis un avis défavorable à la réalisation de ces travaux.

### **Point sur les travaux de peinture**

M. COURTOUT indique que la société MARQUOSOL doit intervenir prochainement pour réaliser la signalisation horizontale.

### **Signalisation verticale**

M. COURTOUT indique qu'une proposition de prix a été demandée à Franche Comté Signaux pour l'achat de panneaux et numéros de rues.

### **Voirie communale, classement rue du Prélot (accès aux 3 maisons). Déclaration annuelle en Préfecture.**

M. COURTOUT rappelle au Conseil Municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) est calculée entre autre à partir de la longueur de la voirie communale. Le Chemin du Prélot (accès aux 3 maisons Nozière, Mechighel et Guyon) ayant été intégré dans la voirie communale, il convient d'effectuer une mise à jour de la longueur de voirie soit 82 m supplémentaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'intégrer ces 82 mètres dans la voirie communale et porte la longueur de voirie au **01/01/2018** à 13 575 m.

### **Installation ordinateur poste Odile le 19/09 par le SIDEC. Mise en place ordinateur (ancien poste Odile) aux ateliers communaux. Contrat internet. Décision**

M. CAMPY indique que le SIDEC a installé le nouvel ordinateur au secrétariat. L'ancien ordinateur sera installé aux ateliers techniques dès que la fenêtre du bureau sera posée. Le contrat pour l'accès internet a été signé avec ETG.

### **Point sur les travaux à l'Ecole et APC**

M. CAMPY fait le point sur les travaux réalisés :

- Ecole : porte posée par l'entreprise GENEVOIX pour un montant de 2348,83 € TTC
- l'A.P.C. : pose de 2 stores par l'entreprise GENEVOIX pour un montant de 457,08 € TTC

### **Commande tablettes pour l'Ecole**

M. CAMPY indique que la commande des tablettes a été validée auprès de MANUTAN COLLECTIVITES après plusieurs échanges et exigences des services départementaux de l'Education Nationale.

### **Location vaisselle SDF. Proposition d'arrêt au 01/01/2018. Décision**

M. CAMPY indique que la vaisselle de la salle des fêtes est très abîmée et qu'il y a beaucoup de manquants. Compte tenu du coût pour procéder au renouvellement des éléments de vaisselle et du temps perdu à faire l'inventaire à chaque location, M. CAMPY propose la suppression de la location de la vaisselle à compter du 01/01/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le principe de supprimer la location de la vaisselle des fêtes de Domblans à compter du 01/01/18 et accepte la modification du règlement général d'utilisation de la salle des fêtes de Domblans article VIII (redevance d'utilisation) à compter du 01/01/18.

### **Demande de paiement des frais de scolarité des enfants des communes d'Arly et de St Didier**

M. CAMPY porte à la connaissance de l'assemblée la délibération du 29/04/2016 de la Mairie d'Arly relative à la facturation des frais de scolarité notifiant que ces frais ne seront pas supportés par la Commune d'Arly, ni pour l'année 2017-2018, ni pour les années suivantes.

A ce jour, la Mairie de Saint Didier n'a pas encore répondu.

M. le Maire répond qu'il enverra un courrier à M. le Préfet et que c'est à lui que revient la décision au sujet de ce paiement.

### **Surveillance de la qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants (obligatoire). Choix du prestataire. Délibération**

M. CAMPY informe le Conseil que la réglementation relative à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Des devis ont été demandés à :

- SOCOTEC (montant de la proposition : 3580 € HT)
- VERITAS (montant de la proposition : 3056 €)
- APAVE (non reçu à ce jour)

### **Demande de subvention à la CCBHS pour les jouets de cours achetés par la Commune**

M. CAMPY indique qu'il a fait une demande de participation financière auprès de la CCBR pour les jeux de cour utilisés par le périscolaire (soit 55 % sur un montant de 1 000 €). Cette demande fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil communautaire.

### **Repas des + de 70 ans le 11/11/2017. Propositions de M. PERNIN Serge (4) + choix du dessert**

Mme MEULLE présente au Conseil les 4 menus proposés par le traiteur. L'unanimité des présents retient le menu n°2 et choisit le dessert. Comme les années précédentes Mme GUILLAUME se charge de la décoration des tables (nappes et serviettes). L'animation musicale a été maintenue.

M. le Maire demande quels sont les conseillers qui seront présents à la préparation de la salle le vendredi 10 à partir de 18 h : Mme Guillaume-Belle, M. Nozière, M. Dutruel, M. Hedin, M. Grillot, M. Courtout, Mme Gauchet et Mme Meulle.

Pour le nettoyage seront présents : M. Grillot, M. Dutruel, Mme Martelin, M. Hedin.

Aussi, M. Courtout suggère que pour les conseillers municipaux qui sont présents au repas et à la préparation et nettoyage de la salle leur repas soit gratuit. L'ensemble du conseil est favorable à cette proposition.

### **Colis aux personnes de + 70 ans n'ayant pas participé au repas (fournisseurs ?)**

En l'absence de M. Chalandard, Mme Guillaume-Belle indique qu'elle se charge de demander un devis au magasin Carrefour Contact pour les colis de Noël offerts aux personnes âgées de 70 ans et plus ne participant pas au repas.

### **Opération brioches. Résultats Mme GUILLAUME-BELLE**

Mme Guillaume-Belle fait le point sur l'opération brioches :

Sur 300 brioches commandées (contre 280 en 2016)

- 282 ont été vendues (272 en tournées + 10 achat commune)
- 18 rendues (immédiatement vendues à Voiteur)
- Recette totale = 1460 €

22 bénévoles dont 3 nouveaux et 11 élus se sont mobilisés du 2 au 8 octobre 2017. Mme Meulle demande que le nombre de brioches de la tournée n° 13 soit doublé. Pour 2018, il convient de revoir le découpage des tournées car il semblerait que des brioches étaient manquantes dans certains secteurs.

Mme Guillaume-Belle adresse ses remerciements à tous les bénévoles, à Mostafa et aux secrétaires.

### **Coupe des gros bois campagne 2017/2018 (houppiers pour les affouages). Délibération**

Vu le code forestier et en particulier les articles L.243-1 à L.243-3 et R.243-1 à R.243-3

#### **Exposé des motifs :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

\* la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Domblans, d'une surface de 157 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du régime forestier ;

\* cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 05/03/1999. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

\* L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la Commune souhaite préserver. Pour chaque coupe de la forêt communale, le Conseil Municipal peut décider d'affecter tout ou partie de son produit au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (article L 243-1 du Code Forestier).

\* L'affouage étant partagé par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans

→ le délai d'exploitation est fixé au **15 avril 2018**. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (articles L.243-1 du Code Forestier)

→ le délai d'enlèvement est fixé au **30/09/2018** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses

### **Vente groupée de hêtres et de charmes environ 62 m<sup>3</sup>. Délibération**

Le Conseil Municipal de DOMBLANS donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement de bois pour un volume prévisionnel de 62 m<sup>3</sup> pour l'année en cours.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

### **Marquage des affouages le 28 octobre 2017**

M. Hedin annonce que le marquage des affouages aura lieu le samedi 28 octobre. Seront présents : MM. Hedin, Courtout et Mme Martelin. M. Hedin se charge de contacter M. Roy, M. Berthet, M. Mathey et M. Marron pour participer à cette corvée.

M. Courtout se charge de la préparation du casse-croûte.

### **Vente d'un lot de bois à un particulier. Décision. Délibération**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre un lot de bois de chauffage à un particulier pour un montant de 45 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à émettre la facture et le titre de recette correspondant.

**Point sur les travaux d'entretien immobilier prévus au budget 2017**

M. le Maire rappelle aux adjoints et rapporteurs de commissions que beaucoup de travaux inscrits au budget primitif 2017 n'ont pas encore été réalisés et que toutes les factures doivent être réglées avant le 15 décembre.

**QUESTIONS DIVERSES :**

► Bulletin municipal : Mme Gauchet demande que les articles lui soient remis pour le 30 novembre. Un mail sera adressé à tous les présidents d'association. Comme les années précédentes, il convient de commander les baguettes, le papier et les couvertures.

► Cérémonie du 11 novembre : les membres du Conseil chargés de préparer le vin d'honneur sont Mme Gauchet, M. Courtout, Mme Guillaume-Belle et M. Grillot

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 7 novembre 2017 à 19 heures.

La séance est levée à 22 heures.

**Signature du registre pour la réunion de Conseil Municipal du 10 octobre 2017**

<b>M. Gilles CAMPY</b>	<b>M. Daniel CHALANDARD</b> <i>Absent excusé</i>	<b>M. Christophe CHEVASSU</b>
<b>M. Rémi COURTOUT</b>	<b>M. René DUTRUEL</b>	<b>M. Bernard FRACHON</b>
<b>Mme Sandrine GAUCHET</b>	<b>M. Jacques GRILLOT</b>	<b>Mme Sophie GUILLAUME-BELLE</b>
<b>M. Jacques HEDIN</b>	<b>Mme Chantal MARTELIN</b>	<b>Mme Chrystel MEULLE</b>
<b>M. Jean NOZIERE</b>	<b>M. Christophe PITEL</b> <i>Absent excusé</i>	<b>M. Emmanuel RIZZI</b>

